

25 octobre 2012

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 juillet 2012, sur demande du Département de l'urbanisme, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29786-218, situé à l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives, route de Chêne et rue Viollier, sur le territoire de la Ville de Genève, section Eaux-Vives.

Rapport de M^{me} Mireille Luiset.

La commission a siégé le 25 septembre 2012 et le 2 octobre 2012, présidée par M. Vincent Schaller.

Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la commission remercie vivement.

Rappel de la proposition

Exposé des motifs

«Le projet de plan localisé de quartier N° 29786-218, dressé par le Département des constructions et des technologies de l'information le 9 juin 2010, prévoit la construction de plusieurs bâtiments destinés à recevoir un équipement culturel (la Nouvelle Comédie), un nombre substantiel de logements ainsi que des activités, des commerces et des équipements sportifs et de proximité sur un périmètre situé au-dessus de la future gare des Eaux-Vives, entre la rue Viollier, l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives, le chemin Franck-Thomas et la route de Chêne, feuille 2 du cadastre de la Ville de Genève.

»1. *Périmètre et données foncières*

»Ce périmètre d'une superficie de 63 544 m², situé en zone de développement 3, est constitué de parcelles propriétés de l'Etat de Genève N^{os} 1806, 2432, 2445, 2822, de la Ville de Genève N° 1657 et des DP Communal N^{os} 3011, 3012, 3013, 3014, 3016.

»2. *Objectif du projet de PLQ*

»Ce projet s'inscrit dans la continuité du projet CEVA et vise deux objectifs complémentaires: valoriser les terrains aujourd'hui affectés à une utilisation ferroviaire et qui seront rendus libres de constructions après l'achèvement des

ouvrages du CEVA et développer un pôle d'échanges et une centralité de quartier dans un site particulièrement attractif à proximité immédiate de la future Gare des Eaux-vives.

»3. Description du site et contraintes

»Le site de la gare des Eaux-Vives constitue un plateau horizontal créé artificiellement qui vient s'inscrire dans la topographie naturelle dont la pente est inclinée en direction du lac. Il marque une coupure urbaine forte entre les parties aval et amont du quartier des Eaux-vives. Ce plateau se termine par un mur de soutènement d'une hauteur de près de trois mètres, surplombant la route de Chêne.

»Le site, qualifié de friche ferroviaire, est actuellement très peu bâti. Hormis les bâtiments de l'ancienne gare construite en 1887 (buffet, billetterie, hangars), il est occupé par une série de bâtiments relativement vétustes de petites et moyennes entreprises.

»Le site est également caractérisé par une série d'arbres en alignement sur l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives et le chemin Frank-Thomas, ainsi que quelques grands arbres remarquables qui seront conservés dans le projet.

Séance du 25 septembre 2012

Audition de M^{me} Bojana Vasiljevic Menoud, cheffe du Service d'urbanisme, de M^{me} Anne-Marie Mokrani, architecte-urbaniste au Service d'urbanisme, de M^{me} Anne Vuichard, cheffe de service Arve Lac à la direction des plans d'affectations et requêtes (PAR) (suppléance possible par Malika Regamey architecte urbaniste au PAR), et de M^{me} Mariléna Cadau, architecte urbaniste au PAR

M^{me} Vasiljevic Menoud explique les objectifs de la proposition, soit:

- l'édification de 7 bâtiments d'une hauteur maximum de R+7;
- la réalisation de 34 300 m² de logements, (pour env. 87 155 m² de surface brute de plancher) soit environ 310 logements;
- la réalisation de 7755 m² destinés à des activités tertiaires et 15 272 m² de commerces et 711 places de stationnement. (420 pour les logements, 100 pour les habitants actuels, 139 pour remplacer les places supprimées et 231 places pour les activités ainsi qu'une cinquantaine de places pour la gare);
- un programme d'équipement public (accueil de la petite enfance, équipement sportif, etc.) est à l'étude.

L'enquête publique s'est déroulée du 11 mai au 12 juin, huit observations sont venues en retour (de la part des TPG, Pro Vélo, TCS, etc.). Les thèmes abordés ont été:

- Stationnement des voitures.
- Stationnement et gestion de l'accès pour les cyclistes.
- Sécurité.
- Arbres: nécessité d'abattage et compensation.
- Concertation: absence de prise en compte des avis, remarques, propositions lors de la phase de conception.
- Gestion du chantier et lourdeur du projet concernant les bâtiments Heimatstil avenue de la Gare-des-Eaux-Vives.

Un rapport d'impact devra préciser ces éléments. D'autres études doivent être faites autour de ce PLQ.

Question: Vous n'avez pas parlé des équipements sportifs, quid? Est-ce que ceci va rentrer dans le concours d'architecture prévu?

Réponse: Ils sont prévus dans les sous-sols des bâtiments de la Ville.

La commission des sports a émis des demandes pour un certain nombre d'équipements (mur de grimpe, salle polyvalente, etc.) et ces éléments entreront dans le cadre du concours.

Question: Combien de places de stationnement seront supprimées et combien créées, car il faut tenir compte des clients (gare, restaurant, Comédie, etc.)?

Réponse: Le CEVA supprime 265 places. En sous-sol, 130 places seront recréées, plus 80 en surface.

Ce nombre de places doit être estimé en concertation avec la Fondation des parkings. Nous aimerions, bien sûr, que l'accès soit par transports collectifs.

Question: Pour ces 300 nouveaux logements, y a-t-il bien 711 places de parc?

Réponse: Non, il y a une demi-place par logement.

Question: Quel est la situation concernant les servitudes?

Réponse: Il y a cession du domaine public Viollier, deux propriétés de l'Etat vont devenir communales. Il n'y a pas de servitudes contraignantes.

Question: Est-il possible de maintenir l'actuelle gare? Une demande de mise à l'inventaire a été déposée.

Réponse: C'est le bâtiment B qui remplacera l'actuelle gare des Eaux-Vives. Non, il n'est pas possible de maintenir le bâtiment actuel.

Question: Quelle est l'avancée des études d'aménagements par rapport à ce que nous avons vu?

Réponse: Le plan directeur était différent, il est amélioré par la mixité d'affectations, délimitation des droits à bâtir.

Question: Un concours d'architecture va être lancé. Vous faites déjà tout à la Ville où le projet est déjà très avancé et ensuite vous lancez un concours, n'est-ce pas un doublon?

Réponse: Non, certaines choses doivent être affinées et vérifiées, pour voir comment cela fonctionne. Seuls les gabarits et les grandes lignes ont été arrêtés.

Question: Quid des places de stationnement si ce site est aussi bien desservi par les transports publics et quel type de logements?

Réponse: Il y a des directives, dont une motion du Grand Conseil qui demande 900 places dans ce PLQ.

Plusieurs avis demandent de tenir compte du besoin de places de stationnement notamment pour les activités.

Il y aura plus de logements sociaux que prévu par la loi, ce seront des logements conformes aux normes de la Ville de Genève.

Question: Combien de places d'emplois?

Réponse: 340 emplois envisagés.

Question: Explications du fonctionnement avec la gare, accès?

Réponse:

- route de Chêne–Frank-Thomas accès par escalators, etc.;
- un quai central pour la gare des Eaux-Vives;
- un très long quai permettra l'arrêt de lignes internationales;
- un niveau dédié aux surfaces commerciales est prévu, avec niveaux de parkings.

Question: Une demi-place de parc par logement, n'est-ce pas un peu faible? car il faut aussi envisager le développement de la zone et il serait sage de prévoir une réserve.

Réponse: Il a été décidé d'appliquer la norme d'une demi-place par logement et d'y ajouter environ 50 places.

La commission va voir la maquette et constate que:

- le tunnel vers Caterpillar sera supprimé;
- un projet de trolleybus est envisagé jusqu'aux Communaux d'Ambilly;
- le trafic privé sera restreint, voire bloqué outre l'esplanade;
- pour la coordination des travaux, une structure similaire à la Société de valorisation des terrains de la gare des Eaux-Vives est en train d'être mise en place pour les constructions;

- le gabarit des bâtiments sera du R+7;
- il est prévu deux voies en sous-sol;
- 500 places sont prévues pour la vélostation;
- la continuité vers Chêne-Bourg ne sera pas modifiée.

Question: Est-ce que l'entreprise Montant sera relogée?

Réponse: En principe, les entreprises sont relogées. On vous répond plus précisément plus tard par écrit.

Séance du 2 octobre 2012

Audition de M^{me} Fabia Christen Koch et M. Jean-Philippe Koch

M^{me} Koch explique les complications administratives que son couple a dû affronter, ainsi que le groupe hétéroclite qu'ils représentent.

M. Koch explique qu'ils ne sont pas des *Neinsager* et ont voté pour CEVA et pour les constructions.

Le projet de PLQ soumis est imparfait pour trois points:

- urbanisme;
- usagers;
- patrimoine.

Une réponse-alibi ne sera pas acceptée. L'argument du respect de la loi n'est pas relevant. Nous ne doutons pas de la légalité de ce PLQ mais il convient de l'améliorer. Le manque total de concertation est flagrant. La concertation, c'est élaborer un projet ensemble.

Il mentionne avoir écrit un article pour la *Tribune de Genève*, et qu'il le tient à la disposition de la commission.

Il déplore le saucissonnage des projets par une ribambelle de PLQ connexes qui empêche une vision urbaine cohérente et globale.

Les enfants du cycle de la Gradelle passaient d'un quartier à l'autre en longeant les voies et le parcours durait environ deux minutes. Les ingénieurs ont décidé de fermer ce passage, ce qui oblige les enfants à faire un long détour.

M. Koch relève l'illogisme irresponsable du trajet de la voie verte, qui longe le CEVA, mais qui disparaît pour reprendre ensuite de l'autre côté! La voie verte était l'un des arguments pour vendre le CEVA à la population.

Rien n'est concrètement et raisonnablement prévu pour les déplacements des cyclistes. Ce PLQ est imprécis. Comment les personnes vont-elles circuler?

Les auditionnés abordent alors les observations particulières.

Les habitants sont inquiets au sujet des places de stationnement, déjà rares, ainsi que des lieux de déchargement pour les marchandises.

C'est lourd pour les riverains.

Et quid des lieux de chargement et déchargement pour les personnes à mobilité réduite?

C'est un vrai problème qui s'annonce car c'est un chantier qui va durer six ans.

Pour le projet lui-même, sur la question du patrimoine et de l'urbanisme:

Les immeubles existants sont classés et furent construits entre 1900 et 1910. Devant ces immeubles se trouvait le buffet des voyageurs, qui a été incendié.

Un autre subsiste: l'immeuble des voyageurs de la gare des Eaux-Vives qu'on laisse tomber en ruine alors qu'il serait facile de le réhabiliter en y créant une maison du patrimoine, maison de quartier ou un nouveau buffet de la gare. Ce bâtiment fait l'objet d'une demande de classement.

L'alignement des bâtiments projetés, plus large et plus haut, n'est pas en harmonie avec ce qui existe déjà (immeubles actuels: rez+5 – nouveaux: rez+7). De plus, le style «barre d'immeuble» est un concept dépassé.

Il n'y a plus de places dignes de ce nom aux Eaux-Vives.

Nous aurions la chance de construire une place digne de ce nom, alors qu'il est envisagé dans ce PLQ un lieu de rencontres et il ne voit pas comment cela sera possible au vu des cyclistes et des véhicules qui devront y passer. Et quid des piétons?

M^{me} Koch parle des 294 arbres qui doivent être abattus – elle craint que cela ne devienne un «Cornavin bis» ou «Bel-Air ter».

La diversité des essences des arbres fait partie de l'esprit de Genève. Ce qui fait le charme d'un quartier, c'est aussi d'avoir des arbres d'essences variées, et Genève a comme particularité d'avoir un patrimoine dans le domaine extrêmement riche. Le plan d'abattage prévoit un véritable holocauste végétal!

Il y a deux alternatives possibles pour la création d'un parking souterrain, soit un seul étage sur un périmètre très grand qui empêchera en large mesure les plantations, ou sur trois étages, et il pense qu'il sera nécessaire de se prononcer sur ce choix.

Quant au parking souterrain, c'est 100 places de moins prévues, ce qui prétérite les habitants actuels.

Les parkings proches seront réservés aux commerces alors que les personnes qui vivent dans le quartier de la gare devront se rendre jusqu'à l'avenue de Frontenex, ce qui est aberrant et fort peu écologique.

Ce sont ces aberrations que nous tenons à relever.

La circulation va être centralisée à la rue de Savoie, qui est déjà surchargée à journée faite. Alors que la rue Godefroy pourrait être élargie, car l'Etat prévoit de faire usage de son droit de préemption sur les villas qui la bordent, afin de densifier la zone.

La rue de Savoie ne peut pas, quant à elle, être agrandie. Les spécialistes de la gare des Eaux-Vives se sont concentrés sur ce périmètre sans se préoccuper des alentours, oubliant qu'on n'est pas en train de construire dans le désert.

M^{me} Koch revient sur la zone de rencontre, qui sera surchargée de la même manière que la place Cornavin avec des flux de voitures, de vélos et de piétons.

Question: Des trains grandes lignes vont transiter dans cette gare, qui sera la 2^e en importance du canton. Des immeubles vont être construits mais l'angle de la sécurité est négligé. Comment omettre l'implantation d'un poste de police? Quelle inconséquence politique peut envisager un lieu aussi densifié et négliger la sécurité?

Question: Vous ne communiquez pas les réponses reçues de l'Etat.

Réponse: Il est difficile d'intégrer la mauvaise foi! Il n'y a pas grand-chose à intégrer puisqu'il a été dit que le projet est parfait dans la mesure où il respecte la loi. L'imprécision du projet serait due au concept de PLQ, selon le Canton.

Remarque d'une commissaire: Nous n'avons pas encore les détails, personne ne sait à quoi ressembleront les immeubles.

Réponse: Seuls les gabarits sont définis et l'habillage est en mise au concours. Les immeubles feront 27 m de haut.

Question: La Ville de Genève est censée avoir fait un concours, avez-vous vu les résultats? Ne vous satisfont-ils pas? Il faut quand même réaliser la politique de logement.

Réponse: Les projets ont été finalisés en suite du concours. Nous avons vu l'exposition à la place du Faubourg, mais le projet qui est envisagé est une rue et non une place.

J'approuve les constructions de logements, mais ce saucissonnage est ridicule.

Cette «verrue» (caserne) coupe l'harmonie de l'ensemble et il serait bon d'envisager un autre emplacement.

Question: Avez-vous déposé des oppositions au PLQ?

Réponse: Non, nous avons déposé des observations. Mais nous le ferons dans les délais lorsque l'Etat prendra une décision, même si ce n'est pas notre but.

Question: Deux transversales sont prévues pour les piétons. Quelles observations?

Réponse: Nous avons vu ces deux transversales. Il y a une forte déclivité, ce qui va être gênant pour les poussettes et les personnes handicapées.

Un commissaire résume les préoccupations des auditionnés.

Les 4 points importants pour vous sont:

- l'arborisation;
- l'implantation de l'immeuble devant la Comédie;
- les parkings. Proximité et nombre de places;
- la zone de rencontre, gestion des flux d'usagers divers. Il précise qu'un poste de police municipale est prévu.

Réponse: Nous ne voulons pas de police municipale. Le poste de gendarmerie de la rue Adrien-Lachenal doit être déplacé, c'est l'occasion rêvée.

Et ce n'est pas un simple PLQ, mais celui de la 2^e gare internationale du canton.

Question: Quelles sont vos attentes par rapport au Conseil municipal?

Réponse: Nous n'avons pas vraiment d'attentes, nous sommes heureux d'avoir été auditionnés par votre commission. Nous espérons que l'Etat répondrait d'une autre manière.

Nous attendons que les plans soient corrigés, si votre commission peut influencer, nous en serions ravis.

Si M. Pagani se penche sur le problème et qu'il y a un front commun, cela pourrait infléchir M. Longchamp.

La réponse du Département de la mobilité parle de légère baisse, concernant les places de stationnement, mais 711 places sur 800 n'est pas une légère baisse mais près de 10% de moins et M. Koch se demande où il faudra placer les voitures. Il se déplace tous les jours à vélo mais n'a pas le choix pour aller chercher sa mère handicapée. Il déclare qu'il ne faut pas être dogmatique quant aux voitures.

Question: Quid du bâtiment des voyageurs de l'ancienne gare des Eaux-Vives? Souhaitez-vous le conserver ou pourriez-vous tirer un trait si vos autres demandes sont satisfaites?

Réponse: Evidemment que je souhaite qu'elle soit conservée, car elle est l'âme du quartier et lui a donné son nom. Elle a un rôle historique, et il est possible d'en

faire quelque chose. Seule Action Patrimoine vivant partage notre position et je pense que la demande pendante de classement portant sur ce bâtiment depuis des années n'est pas une preuve de bonne foi de la part des autorités.

Sortie des auditionnés à 18 h 32.

Une commissaire des Verts déclare être déçue par la présentation, similaire à celle d'il y a une année. Elle souligne que l'espace devant la Comédie devra être réfléchi, ainsi que l'implantation des bâtiments. Elle est vraiment déçue par ce PLQ.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que son groupe accepte avec enthousiasme ce PLQ, bien qu'une demi-place de parc par logement est un peu faible. Elle ajoute qu'il serait bon que l'Etat s'occupe du problème des accès handicapés car ce n'est pas un faux problème.

Un commissaire socialiste relève la pertinence de certaines remarques qui ont été faites et il déclare être sensible à la problématique de la circulation, bien qu'il n'imagine pas des centaines de cyclistes déferlant sur la gare des Eaux-Vives. Il ne comprend pas le maintien du trafic dans cette zone. Il pense que les compensations semblent suffisantes quant à l'abattage des arbres. Il évoque ensuite les places de parking et il rappelle avoir entendu que ce quartier devait être exemplaire au vu des transports publics et estime que le nombre de places est encore trop élevé.

Une commissaire d'Ensemble à gauche annonce, pour son groupe, un amendement qui serait: *«d'engager le Conseil administratif à augmenter les surfaces de logements prévues afin de garantir que le ratio un logement pour un emploi soit respecté. Tous les emplois créés y compris pour le théâtre et la gare devront être pris en compte»*. Elle pense qu'il est nécessaire de trouver un équilibre exemplaire.

Un commissaire du Parti libéral-radical estime qu'il s'agit plutôt d'une recommandation. Il ajoute que son groupe ne pourra pas entrer en matière, d'autant que la gauche rappelle qu'il est difficile de réaliser des surélévations tout en respectant le patrimoine. Il pense qu'ancrer ce principe de un pour un supprime la flexibilité et il estime qu'il est regrettable de se priver de logements ou d'emplois. Il pense que ce PLQ sera soumis à des réaménagements et il suggère que la Ville intervienne lors de la réalisation. Cela étant, il rappelle qu'il est question de 300 logements, une priorité pour les Genevois.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare être favorable au principe «une place de travail et deux logements». Il ajoute qu'il faudrait également plus de places de stationnement. Il rappelle que le Grand Conseil a voté 800 places. Il évoque ensuite l'abattage des arbres et il pense qu'il est question d'un véritable massacre alors qu'il serait certainement possible de sauver un certain nombre d'arbres. Il termine en déclarant que son groupe s'abstiendra sur cette proposition.

Le président déclare aller dans le sens de son collègue de parti et il pense que le ratio un emploi pour un logement doit être appliqué de manière souple. Il rappelle que ce lieu sera un pôle d'échanges et il estime que ce déséquilibre ne pose pas de problème.

Un commissaire d'Ensemble à gauche demande pourquoi auditionner des personnes si la commission ne prend pas en compte leurs arguments. Certaines des remarques des auditionnés semblent pertinentes et il remarque que des oppositions risquent de voir le jour, ce qui entraînera des délais importants. Il mentionne ensuite être membre d'Action Patrimoine vivant et explique que son association est intervenue auprès du Conseil administratif pour sauvegarder le bâtiment des voyageurs qui est cité dans un grand nombre d'ouvrages. Il pense qu'il serait judicieux que la Ville sauvegarde ce bâtiment.

Il évoque ensuite l'équilibre un pour un et il déclare que l'occasion est donnée pour respecter ce principe.

Une commissaire socialiste mentionne sa volonté d'avoir un équilibre entre les logements et les places de travail et précise que son groupe soutiendra cet amendement. Elle déclare que les commissions sont là pour entendre de nombreuses personnes qui alimentent les réflexions, mais cela ne signifie pas qu'il est nécessaire de tout prendre en compte.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que son groupe est déçu par ce projet, plein de bonnes intentions mais bâclé et qui manque de cohérence. Elle remarque que rien n'est prévu pour les habitants avant et après ce projet. Elle ajoute que rien non plus n'est prévu au niveau de l'accès au nouveau périmètre pour les véhicules d'urgence et de la sécurité. Elle observe qu'il n'y a pas de cohérence entre le PLQ et le périmètre avoisinant ni avec le trafic tant des piétons et des vélos que des véhicules. Elle est également dérangée par l'aspect patrimonial, d'autant que des demandes de classement ont été déposées. Elle est également sceptique par rapport à la justification de l'abattage des arbres et elle remarque que seuls les chemins piétonniers sont bien prévus. Elle pense que ce serait l'occasion de faire quelque chose de beau et elle craint que ce soit un cafouillis.

Une commissaire d'Ensemble à gauche annonce que son groupe soutiendra ce PLQ mais avec des recommandations. Elle insiste sur le fait qu'il est important d'aller dans le sens de la concertation avec les habitants et de les prendre en compte, de rester attentif puisqu'il est question de travaux de longue durée, vis-à-vis de personnes pouvant être handicapées. Elle ajoute qu'il faudrait également veiller à la réalisation d'un espace de rencontre dans la finalisation du projet.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien évoque le ratio emplois/logements et rappelle que ce concept est un principe de bonne gestion mis en avant

par l'administration à l'époque de M^{me} Wiedmer-Dozio, lors de la première étude du PAV; l'administration de la Ville n'a pas attendu la commission pour être attentive à cette question. Elle pense que graver ce ratio dans le marbre n'a pas de sens. Quant au patrimoine bâti, c'est une question récurrente, il est des choix à faire. Maintenir ce bâtiment supprimerait une grande zone du projet. Elle estime préférable de donner la priorité aux vivants. Elle relève que tout le monde est en faveur du logement et de la nouvelle Comédie.

Votes

Le président fait voter la première recommandation:

«La commission engage le Conseil administratif à augmenter les surfaces de logement prévues afin de garantir que le ratio un logement pour un emploi soit respecté dans le PLQ. Tous les emplois créés y compris pour le théâtre et la gare devront être pris en compte.»

Cette recommandation est refusée par 7 non (3 LR, 1 DC, 2 MCG, 1 UDC) contre 7 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve) et 1 abstention (UDC).

Le président fait voter la deuxième recommandation:

«Améliorer la concertation avec les habitants.»

Cette recommandation est acceptée par 8 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 UDC) et 7 abstentions (3 LR, 1 DC, 1 UDC, 2 MCG).

Le président fait voter la troisième recommandation:

«Veiller à la qualité de vie des habitants pendant les travaux.»

Cette recommandation est acceptée par 8 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC) et 7 abstentions (3 LR, 2 UDC, 2 MCG).

Le président fait voter la quatrième recommandation:

«Veiller à la création d'un espace piéton propice à la convivialité dans le projet final.»

Cette recommandation est acceptée par 8 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC) contre 4 non (2 MCG, 2 LR) et 3 abstentions (1 LR, 2 UDC).

Le président passe au vote de la proposition PR-988, qui est acceptée par 11 oui (3 LR, 2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC) et 4 abstentions (2 UDC, 2 MCG).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 6, alinéas 3 et 4 de la loi générale sur les zones de développement;

vu la demande du Département de l'urbanisme;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – De donner un préavis favorable en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29786-218, qui prévoit la construction d'environ 300 logements ainsi que des activités, des commerces et des équipements culturels et sportifs sur un périmètre situé au-dessus de la future gare des Eaux-Vives, entre la rue Viollier, l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives, le chemin Franck-Thomas et la route de Chêne, feuille 2 du cadastre de la Ville de Genève.